

## **Libération 20181213**

<https://www.liberation.fr/france/2018/12/13/condamnation-des-sept-de-briancon-nous-continuerons-a-resister-tant-qu-il-y-aura-des-frontieres-qui-1697724>

# **Condamnation des «sept de Briançon» : «Nous continuerons à résister tant qu'il y aura des frontières qui tuent»**

Par [François Carrel, Envoyé spécial à Gap](#) — 13 décembre 2018 à 19:45



Jugement des «sept de Briançon», à Gap, le 13 décembre 2018. Photo Etienne Maury. Hans Lucas pour Libération

## **Condamnés pour avoir aidé des étrangers en situation irrégulière à entrer sur le territoire français en avril dernier, les militants ont annoncé qu'ils feraient appel.**

Le tribunal de Gap a déclaré ce jeudi les «sept de Briançon» coupables «*d'aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire*». Tous avaient participé le 22 avril à une manifestation improvisée au col de Montgenèvre (Hautes-Alpes), sur la frontière franco-italienne, en réaction à l'opération de blocage d'un col frontalier voisin par le groupuscule d'extrême droite Génération identitaire. La justice reproche aux «sept» d'avoir, à cette occasion, permis à une vingtaine de migrants de passer illégalement la frontière.

Cinq d'entre eux – suisses, italiens et français – sont condamnés à six mois d'emprisonnement avec sursis. Les deux autres ont écopé de douze mois de prison dont huit avec sursis, en raison d'autres poursuites conjointes : rébellion pour l'un (lors de son arrestation au soir de la manifestation), participation à une autre manifestation marquée par des heurts entre police et manifestants pour l'autre. Les peines de prison ferme de quatre mois sont aménageables. La présidente du tribunal, Isabelle Defarge, a suivi en totalité les réquisitions du parquet.

A lire aussi [Procès des «sept de Briançon» : «Nous n'allions pas laisser les identitaires parader dans nos montagnes»](#)

A leur sortie du tribunal, devant 200 manifestants, les condamnés ont laissé éclater leur colère, à l'image de Benoît Ducos, maraudeur engagé dans le secours aux migrants dans les hauts cols du Briançonnais (au moins trois d'entre eux y ont laissé leur vie l'hiver dernier) : *«Ce procès est profondément injuste. Nous sommes là au nom de tous ceux qui aident, soignent, réchauffent, sauvent ceux qui sont perdus dans la neige.»* La voix étranglée par les larmes, il a lancé : *«Monsieur Macron, monsieur le Préfet, madame la juge, vous pouvez continuer à compter sur nous, nous serons là encore cet hiver, nous continuerons à résister tant qu'il y aura des frontières qui tuent.»*

Les avocats des sept, en conférence de presse, ont tous souligné leur *«immense déception»*. M<sup>e</sup> Philippe Chaudon a parlé d'un *«message»* du tribunal de Gap *«qui avait les moyens de prononcer une relaxe mais a décidé que la loi devait s'appliquer quel que soit le contexte et quelle que soit la légèreté des preuves»*. Lors de l'audience plénière du 8 novembre, les avocats avaient longuement démontré la fragilité des preuves contre les sept prévenus, qui n'étaient pour eux que des participants parmi 150 autres à une marche dont le but était de dénoncer l'action des identitaires en cours au même moment et jugée dangereuse et inacceptable.

Le tribunal n'a retenu que *«la participation»* ou *«l'organisation»* d'une *«manifestation pour faire passer des migrants»*. M<sup>e</sup> Cécile Faure-Brac insiste : *«Les arguments de la présidente ne suffisent pas à justifier l'injustifiable : on a l'impression qu'on leur reproche d'avoir manifesté, puisque les éléments de l'infraction ne sont pas fournis... Les principes de l'individualisation des poursuites et des peines sont balayés au nom d'une politique qu'on conforte.»* Les sept ont annoncé qu'ils iraient en appel.

## **Délit d'aide à l'entrée**

L'enjeu de cette condamnation dépasse largement le sort des sept de Briançon : il s'agit bien là de la traduction ferme par la justice de la nouvelle loi asile et immigration mise à jour en septembre dernier. Les parlementaires l'avaient modifié pour y intégrer le «principe de fraternité» consacré par les Sages du Conseil constitutionnel le 8 juillet : *«La liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national.»* Par conséquent, le délit d'*«aide au séjour et à la circulation d'étranger en situation irrégulière»* dans un but humanitaire a disparu. C'est en vertu de cette modification de la loi que Cédric Herrou, grand défenseur des migrants de la Roya (Alpes-Maritimes), a vu sa condamnation d'août 2017 cassée mercredi par la Cour de cassation.

Les législateurs, en accord avec les conclusions de la Cour constitutionnelle, ont en revanche maintenu dans la loi le délit d'*«aide à l'entrée»* des migrants sur le territoire, et c'est pour ce délit que les sept de Briançon ont été condamnés. Peu importe le contexte politique de leur mobilisation (la manifestation des identitaires, qui n'ont pas été inquiétés par la justice à ce jour), les morts sur cette frontière l'hiver précédent, le caractère hasardeux des poursuites (pourquoi eux plutôt que les autres manifestants ?), l'incertitude sur le nombre de migrants passés ce jour d'avril (le dossier ne comporte la déposition que d'un seul migrant) ; autant d'éléments qui avaient enfiévré l'audience du 8 novembre. Le tribunal de Gap, suivant le parquet, a appliqué le droit sans hésiter. Sans plus hésiter, Mathieu, l'un des sept, a dénoncé *«une mascarade»* et lancé un appel : *«Que tout le monde vienne nous donner la main cet hiver, pour que les cols de l'Echelle et du Montgenèvre ne deviennent pas un cimetière...»*

[François Carrel Envoyé spécial à Gap](#)